



**AVIS PUBLIC**  
**PROMULGATION**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 0819-004-1**

**AVIS** est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 2 juillet 2019, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 0819-004-1**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 800 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉFECTION ROUTIÈRE (0819-004) AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À 2 000 000 \$**

---

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 22 août 2019 et entre en vigueur le jour de sa publication.

**DONNÉ à Montréal,**  
**Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève,**  
**ce quatrième jour du mois de septembre deux mille dix-neuf**

---

La secrétaire d'arrondissement substitut  
Edwige Noza

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée secrétaire d'arrondissement substitut, certifie que l'avis ci-dessus a été publié sur le site internet de l'arrondissement le quatrième jour du mois de septembre deux mille dix-neuf et qu'une copie a été affichée à la mairie d'arrondissement le quatrième jour du mois de septembre deux mille dix-neuf.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 4<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2019.

---

Edwige Noza  
Secrétaire d'arrondissement substitut